

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

748^{ème} séance

Lundi 26 mars 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 8.

Ouverture de la séance

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un grand plaisir que de vous retrouver tous ici aujourd'hui. On me critique parfois parce que je dis des choses autres que celles qui sont prévues, mais tant pis pour ce genre de critiques, moi je suis ravi de vous voir et j'espère que c'est réciproque parce que mon collègue de la Colombie me regarde avec un certain doute dans le regard, mais enfin bon.

Nous allons maintenant ouvrir officiellement la réunion. C'est avec plaisir et c'est un honneur pour moi que de vous souhaiter à tous la bienvenue à cette réunion et je déclare ouverte la quarante-sixième session de la 748^{ème} réunion du Sous-Comité des affaires juridiques du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte.

Adoption de l'ordre du jour (document L.264)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer maintenant à l'adoption de l'ordre du jour. Je voudrais proposer l'adoption du projet d'ordre du jour pour la session, document L.264. Il a été préparé sur la base de l'accord auquel on est parvenu lors de la session de 2006 du Comité et qui a été ensuite entériné par l'Assemblée générale dans la résolution 61/111. Veuillez noter que les notes ne font pas partie de l'ordre du jour et qu'il y a également un calendrier

de travail qui figure en annexe au document. S'il n'y a pas d'objection, on peut considérer que l'ordre du jour a été adopté.

Participation de pays non membres à la session

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais faire savoir au Sous-Comité que j'ai reçu des communications de l'Azerbaïdjan, de la Bolivie, de la République dominicaine, de la Suisse et de la Tunisie qui demandent à participer à nos réunions à titre d'observateurs et je propose donc que conformément à la pratique établie nous invitions ces délégations à assister à la présente session et à prendre la parole lorsque cela conviendra. Je demanderai donc au Sous-Comité d'examiner cela sans considérer qu'il s'agira là de décision qui crée un précédent par rapport à une situation éventuellement analogue et nous allons procéder comme nous le faisons normalement à l'endroit de telles délégations. Il n'y a pas d'objection? *Il en est ainsi décidé.* Merci.

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai un petit peu mal à la gorge, mais tant pis, j'espère que ça n'aura pas de conséquences sur le fond. Je voudrais maintenant procéder à un examen détaillé du programme de travail de la présente session conformément à l'ordre du jour que nous venons d'adopter. Nous allons examiner les quatre questions suivantes en tant que point régulier de l'ordre du jour, en tenant compte plus

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



particulièrement des besoins des pays en développement, de tous les pays et surtout les pays en développement. La première de ces questions est l'“Echange de vues général” point pendant lequel les délégations pourront fournir des informations sur leurs activités concernant le droit de l'espace et souligner toutes les questions qui leur paraissent particulièrement intéressantes.

Je vais faire un petit commentaire supplémentaire. L'échange de vues général, comme le nom l'indique, doit permettre d'échanger des points de vue divers et on ne se limite pas à ce qui dans d'autres comités ou commissions du système des Nations Unies constitue simplement toute une série de présentations de discours par délégation, la délégation suivante attend de pouvoir rapidement présenter son intervention et celle qui vient de parler quitte la salle. Je pense que l'on pourra prendre des notes des idées qui sont présentées pour qu'il y ait un véritable échange de vues, parce que sans cela, cela ne refléterait pas le mandat qui nous est donné par résolution de l'Assemblée générale. D'ailleurs, dans une résolution on avait décidé de remplacer le mot débat par échange de vues général, justement pour souligner l'importance de ce véritable échange.

Le deuxième point de l'ordre du jour sera l'“État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace”. En ce qui concerne ce point, les délégués se rappelleront qu'au paragraphe 6 de la résolution 61/111 l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique reconvoquerait son groupe de travail sur cette question est examinerait la nécessité de proroger le mandat du groupe de travail au-delà de la session actuelle du Sous-Comité. Les délégations se rappelleront que l'année dernière, lors de la quarante-cinquième session le Sous-Comité est convenu que lors de sa session actuelle, il examinerait la nécessité de proroger le mandat du groupe de travail au-delà de 2007. La présidence recommande spécialement cela, car c'est une question extrêmement importante.

Nous fêtons actuellement le 40^{ème} anniversaire du Traité de l'espace, heureusement que mon excellent ami me corrige, c'est le 50^{ème} anniversaire de la Commission de l'espace. Lors de sa 40^{ème} session en 2001, le Sous-Comité juridique est convenu que les discussions du groupe de travail incluraient l'état des traités, examinerait leur mise en œuvre et, cela est très important, il s'agit de la façon dont ceux-ci sont véritablement mis en œuvre et ça n'a pas encore été examiné de façon réellement approfondie, examinerait également les obstacles qui s'opposent à leur acceptation universelle ainsi que la promotion du droit de l'espace en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies sur les applications spatiales.

Lors de la quarante-deuxième session en 2002, le Sous-Comité juridique est convenu que le groupe de travail examinerait aussi toute question nouvelle de même nature qui pourrait être soulevée lors des discussions se déroulant au sein du groupe de travail pourvu que ces questions tombent bien sous le coup du mandat qui est d'ailleurs assez vaste.

Le troisième point de l'ordre du jour, il s'agit des “Informations concernant les activités des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial”. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organisations internationales sont invitées à faire rapport au Sous-Comité sur leurs activités concernant le droit de l'espace. Les rapports qui ont été reçus des organisations internationales avant janvier 2007 sont contenus dans le document L.265. On prévoit que durant la présente session sera mis à la disposition des délégations l'additif 1 à ce document qui contient un rapport récemment présenté par l'Institut international du droit spatial. Les autres rapports reçus par le Secrétariat seront distribués aux délégations sous forme de document de réunion. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Sous-Comité examinera également les activités des organisations internationales et des institutions s'occupant d'éducation pour tout ce qui a trait aux questions touchant le droit de l'espace. Je pense que l'Unesco a en effet un rôle tout particulièrement important à jouer à cet égard. L'observateur de l'Unesco pendant ces deux semaines pourra jouer un rôle important à cet égard.

Enfin, le Sous-Comité examinera les résultats de l'Atelier sur le droit de l'espace qui a eu lieu à Kiev en Ukraine, je présenterai mes excuses au délégué de l'Ukraine si je ne prononce pas correctement le nom de sa capitale, qui a eu lieu du 6 au 9 novembre 2006, et le rapport sur ce groupe de travail figure dans le document A/AC.105/880.

Quant au quatrième point de l'ordre du jour, c'est le point 6, “Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications”, et au paragraphe 7 de la résolution 61/111, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité reconvoquerait son groupe de travail sur cette question pour examiner les questions concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Le groupe de travail pourra examiner les additifs 14 et 15 au document 105/635 intitulé “Questionnaire sur les questions juridiques éventuelles concernant les objets spatiaux; réponses reçues des États membres”. Le groupe de travail poursuivra son examen de la législation nationale et des pratiques

nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit du document 105/865/Add.2 et du résumé analytique des réponses au questionnaire, il s'agit-là du document L.249/Add.2.

Cette année, le groupe de travail examinera deux nouveaux documents, les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, réponses reçues des États membres ce qui figure dans le document 105/889 et les propositions des États membres concernant les critères d'analyse des réponses au questionnaire sur les objets spatiaux qui figure dans le document 105/C.2/L.267.

Le Sous-Comité devra également examiner deux autres questions particulières, la première sera le point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Examen et révision possible des principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace" et le Sous-Comité scientifique et technique a fait beaucoup de travail à ce sujet. La deuxième question concrète sera le point 8, "Examen et analyse des développements concernant le projet de protocole sur les questions concernant les objets spatiaux au titre de la Convention sur les intérêts internationaux dans les matériels d'équipement mobiles".

Plan de travail

Le Sous-Comité poursuivra son examen du point 9 de l'ordre du jour, "Pratique des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux dans le cadre d'un plan quadriennal qui couvre la période 2004-2007", la présente année constitue une étape importante dans les travaux du Sous-Comité. Conformément à son plan de travail quadriennal, le Sous-Comité devra terminer et présenter au Comité un rapport concernant les conclusions et les recommandations relatives à la pratique des États et des organisations internationales pour ce qui est de l'immatriculation des objets spatiaux. Le Sous-Comité convoquera son groupe de travail au titre de ce point pour aider le Sous-Comité à préparer le rapport mentionné ci-dessus.

Lors de sa quarante-cinquième session, le Sous-Comité a entériné les recommandations du groupe de travail aux termes de laquelle, pour faciliter son travail dans le cadre de la quarante-sixième session relativement au rapport mentionné ci-dessus, le président du groupe de travail Kai-Uwe Schrogl, d'Allemagne, pourrait réaliser des consultations officielles ouvertes à tous les États membres intéressés avant la quarante-sixième session du Sous-Comité, ce par voie électronique ou de toute autre façon appropriée. De telles consultations ont eu lieu

pendant la période intersessionnelle avec les deux secrétariats par la voie électronique, il y a également une réunion qui a eu lieu à Berlin en Allemagne les 24 et 25 janvier 2007. Je demanderai à la délégation de l'Allemagne de bien vouloir faire part des résultats de ces discussions qui ont eu lieu à Berlin parce que je crois que c'est quelque chose qui doit pouvoir nous aider à mieux réfléchir à cette question.

Le Sous-Comité pourra examiner le document C.2/L.206 qui porte sur le travail du groupe de travail relativement à la pratique des États et des organisations internationales pour ce qui est de l'immatriculation des objets spatiaux.

Nouvelles questions

Le Sous-Comité devra utiliser les propositions concernant de nouveaux points à examiner dans le cadre des plans de travail ou en tant que questions ponctuelles pouvant être discuter lors de la quarante-septième session de 2008. Si j'ai bonne mémoire, je crois qu'il y a une proposition de la Fédération de Russie, une autre de la Chine, une autre de la Grèce, me semble-t-il, qui a beaucoup d'expérience en la matière notre représentant de la Grèce, comme d'ailleurs beaucoup d'autres ici, et il y a aussi mon distingué successeur, le professeur Kopal qui va être un excellent président de la prochaine réunion du Sous-Comité juridique.

Constitution des groupes de travail

Comme je l'ai déjà dit et conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, nous devrions reconvoquer le groupe de travail sur le point 4 "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" et je proposerai que l'on reconstitue le groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce, qui a fort bien dirigé les travaux de ce groupe l'année dernière. Je crois qu'il a vraiment fait un travail remarquable en la matière et je pense qu'il ne devrait pas y avoir d'objection. Merci beaucoup. Je lui confie donc le groupe de travail et nous pouvons maintenant tous dormir tranquilles par rapport à l'examen de cette question. Je voudrais féliciter mon ami Vassilios parce que je pense qu'à coup sûr il va beaucoup m'aider et je pense que nous pouvons tous très bien travailler ensemble, il est vraiment tout à fait expert en la matière.

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique convoquera son groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour seulement pour examiner les questions concernant la définition et la délimitation

de l'espace. Je ne le vois pas ici mais je pense que c'était José Monserrat Filho qui avait assumé la présidence l'année dernière, c'était un excellent président et je souhaiterais que nous le réélisions pour qu'il dirige les travaux de ce groupe important. *Il en est ainsi décidé.* Merci. Je suis très heureux qu'il puisse assumer cette présidence. Par l'entremise de la représentante du Brésil, je voudrais féliciter Monserrat Filho et l'assurer de toute notre collaboration, je dis notre collaboration parce qu'il y a aussi la collaboration du Secrétariat qui est essentielle bien entendu.

Enfin, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité reconvoquera cette année son groupe de travail sur le point 9 et je propose que l'on reconstitue le groupe de travail sous la présidence de M. Kai-Uwe Schrogl, j'ai du mal à prononcer son nom, il y a trop de consonnes, c'est un excellent ami, je ne sais pas s'il va être là, mais je pense que nous pouvons lui faire pleinement confiance et je propose que nous le réélisions à la présidence. *Il en est ainsi décidé.* Merci, il est donc élu. Je félicite mon ami Kai-Uwe relativement à sa désignation.

Avant de passer à l'utilisation des services de conférence, j'ai dû faire 26 heures de voyage depuis le Chili pour venir ici et je n'ai pas dormi, il y a eu des problèmes de vol, mais j'ai eu certaines idées à propos de la façon dont on pouvait examiner certaines questions de fond, en tenant compte de ce que nous avons pu faire de façon très réussie cette année, comme le 41^{ème} anniversaire des traités sur l'espace, et la Commission de l'espace. Je voudrais simplement vous lire certaines idées qui me sont venues à l'esprit, qui sont en quelque sorte des matières à réflexion que je vous propose. On peut voir dans quelle mesure on pourrait tenir un débat à ce sujet, mais ça n'est rien d'obligatoire ce que je vous présente, mais il s'agit plutôt de choses sur quoi on pourra réfléchir, et si ces questions vous paraissent intéressantes, nous les examineront et si elles ne vous paraissent pas intéressantes nous ne les examinerons pas et puis c'est tout. Vous êtes représentants de pays souverains, mais la longue nuit de l'Atlantique m'a permis tout au moins de noter un certain nombre de choses et tout n'est peut-être pas très clair parce qu'on a toutes sortes d'idées quand on est comme ça dans un demi-sommeil.

D'abord, je pense qu'il y a une question fondamentale à se poser. Il y a un déficit démocratique sur le droit international et ça s'applique tout particulièrement au droit de l'espace. C'est un déficit qui résulte d'un débat qui a lieu à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis quelques années. On parle de la fragmentation et de la législation du

droit international et bien entendu il y a des délégations qui ont parlé de déficit démocratique à ce sujet. Il s'agit de voir dans quelle mesure les grandes règles sont appliquées, en quoi elles consistent et il faut tenir compte de l'évolution vertigineuse qui s'est produite au plan scientifique et technique. Il faut tenir compte également du rejet apparent qui s'est manifesté à l'endroit de certaines exigences et il y a une sorte de discrimination positive qui s'est mise en place également et qui a fait l'objet d'un accord dans le cadre d'une résolution de l'Assemblée générale de 1973, celle qui a été à l'origine du droit de l'espace. Mon ami Yuri Kolosov me corrigera s'il le faut, qui fait partie de la délégation de la Fédération de Russie et qui était l'auteur du Traité de l'espace à cette époque-là. Voilà, c'est la première question que je voudrais vous soumettre.

Je pense qu'il y a une autre question que nous devons nous poser, ou à laquelle nous devons réfléchir, il s'agit de voir par analogie à la question de l'espace, c'est la question de la responsabilité commune mais différenciée et plus particulièrement en ce qui concerne le Traité lié à la responsabilité spatiale. Il s'agit de voir quelles sont les nouvelles formules de responsabilité, la responsabilité objective, la version du fardeau de la preuve, c'est quelque chose qui devrait pouvoir s'appliquer dans le cadre des réflexions de notre Comité. Il y a la notion de patrimoine commun de l'humanité et les préoccupations communes de l'humanité, et ce sont des cadres conceptuels différents qui sont structurés par le biais de traités différents, il y a un traité sur l'environnement spatial et il y a la question de l'interprétation qui est donnée aux articles 1 et 2 du Traité de l'espace de 1967 et notamment dans l'Accord sur la lune. Peu de pays ici représentés ont ratifié cela. On peut poser un grand point d'interrogation à ce sujet.

Deuxièmement, quel est le contenu juridique de ce que l'on appelle le contenu essentiel de cette norme juridique, pour ce qui est de la formule "tenant particulièrement compte" la notion de technique scientifique, enfin je ne sais pas, je n'ai pas le texte ici, mais disons une question de discrimination positive dans le cadre de l'application du Traité de l'espace.

En quatrième lieu, quel est le rôle que joue la notion de responsabilité objective? Parce que celle-ci se situe dans le cadre de différents types d'activités et c'est quelque chose qui est assez nouveau. La Convention sur la responsabilité date des années 70. Il y a éventuellement la question d'abus des droits et cela a d'ailleurs donné lieu à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale au début de 2002, je crois, qui concernait la question des déchets radioactifs et c'était une résolution qui était liée aux activités de l'AIEA.

Ce sont là des éléments de réflexion, des choses dont on pourra discuter ou c'est simplement des choses que vous pourrez rejeter d'emblée, mais il y a une excellente étude qui a été faite il y a déjà un certain nombre d'années par le professeur Karl (??) de l'Université de Californie qui a dressé toute une liste de questions sur la base desquelles on pourrait établir certaines règles, c'est-à-dire des droits figurant dans le cadre du droit international. Qu'est-ce qui se passe par exemple avec les principes qui découlent de ces questions que sont la mondialisation, par exemple, et d'autres? Il y a une proposition qui avait été faite par le Brésil à un moment donné et il s'agissait d'une question qui était rattachée directement ou indirectement à cela, c'était très long, je ne me souviens plus exactement comment il avait formulé cela. Et puis, il y a la coopération internationale qui est structurée non seulement au niveau mondial mais également au niveau de la Déclaration sur la coopération internationale qui a été adoptée par consensus par notre Comité et cela pourrait faire l'objet d'une déclaration solennelle.

Il y a encore d'autres éléments qui ont des liens entre eux, semble-t-il, mais je vous les soumetts. Il y a la question de ce qui peut se faire au niveau juridique, ce que l'on appelle en anglais "due diligence", et il y a aussi la question du bon voisinage, il y a une résolution assez ancienne des Nations Unies qui porte là-dessus.

J'espère que vous aurez pu prendre note de toutes ces questions, mais je le dis bien, ce sont des idées personnelles qui me sont venues et je n'ai aucunement l'intention de vous dire qu'il faudra ajouter cela nécessairement à l'ordre du jour mais simplement des choses supplémentaires dont on pourrait discuter ou sur lesquelles on pourrait réfléchir.

Nous allons maintenant poursuivre l'examen des questions d'organisation. Dans le cadre de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, on demande d'informer tous les membres des organes des Nations Unies lors du début de chaque réunion des ressources disponibles et je voudrais savoir quelles en sont les dispositions qui ont été prises pour la présente session. Il est prévu que la session aura lieu du 26 mars au 5 avril et on devrait avoir un total de 18 séances. On pourra utiliser les salles 3 et 7 ainsi que les salles de travail C0713 et C0727. Il y a aura interprétation simultanée en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol, dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Les séances seront enregistrées dans la langue dans laquelle les interventions sont présentées ainsi qu'en anglais. J'aurais bien dit en espagnol, mais je pense que personne ne l'accepterait. Un compte rendu non édité sera présenté dans toutes les langues. Dans l'annexe à la

résolution 56/242, l'Assemblée générale a adopté des lignes directrices sur la limitation de la durée des réunions y compris les suivantes: d'abord, les réunions devront avoir lieu aux heures normales de réunion, c'est-à-dire de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, les jours ouvrables. Aujourd'hui nous avons commencé à 10 h 3, je vous prie de m'en excuser, mais demain nous commencerons à 10 heures précises.

Deuxièmement, les organes intergouvernementaux devront examiner le cycle des réunions et (??) des rapports de coordination, et les services de conférence pourront ajuster les demandes de réunion pour les sessions ultérieures. En outre, depuis quelques années le budget des Nations Unies a prévu un certain nombre de contraintes en ce qui concerne la capacité des services de conférence à fournir les services de la façon dont ils le faisaient dans le passé. Je ne sais pas combien de temps cette situation pourra durer, je pense que ça pose un problème, mais ça c'est une idée personnelle. Je dirai que de toute façon les services sont fournis dans de bonnes conditions et je ne sais pas très bien à quoi correspondent ces restrictions. Plus particulièrement, il est fort probable que les services de conférence ne pourront pas être fournis pour des séances non prévues ou des consultations officieuses, pourtant c'est quelque chose de très nécessaire, ou les réunions qui auront lieu en dehors de l'horaire normal ou lors des journées non ouvrable.

Je voudrais également rappeler aux délégués la demande de l'Assemblée générale en ce qui concerne la réduction de la durée des rapports préparés par le Secrétariat, y compris des rapports des organes intergouvernementaux. Je voudrais vous signaler qu'en ce qui concerne la session actuelle, on a suffisamment réduit la durée de la session autrefois cela durait cinq semaines, et puis après on est passé à quatre semaines, et puis à trois, et maintenant on en est à deux, dix jours ouvrables c'est tout. Nous avons donc d'autant moins de possibilités de progresser en ce qui concerne la réglementation juridique et mon ami Vassilios devrait pouvoir avancer relativement à l'examen de la question dont il s'occupe mais nous risquons de nous retrouver dans une situation assez complexe, c'est quelque chose qui est hors de question maintenant pour ce qui est de la réduction de la durée de la session, du point de vue de la présidence. Je pense qu'aucun mandat n'a été donné à ce sujet et je m'en tiens aux accords signés en 1997 et 2000 et la présidence n'a aucunement l'intention de discuter de cette question.

Je voudrais donc vous signaler qu'en ce qui concerne la session actuelle du Sous-Comité le Secrétariat s'efforcera de raccourcir encore le rapport conformément aux directives émanant du

Secrétaire général, sans que cela ait de répercussions sur la qualité ou le contenu de ce rapport. Enfin, on demande aux délégués de bien vouloir éteindre leur téléphone mobile lorsqu'ils entrent dans cette salle de conférence. Lorsqu'une délégation prend la parole et lorsque j'entendrai un téléphone mobile, à ce moment-là j'interromprai l'intervention et ça c'est une question de respect pour tous les délégués, tout le monde mérite d'être respecté de la même façon, il n'y a pas de délégations plus importantes que d'autres, pas de pays plus importants que d'autres, pas de délégués plus importants que d'autres, nous méritons tous ici le même respect et par respect envers nous tous, je vous demanderai de tenir compte de cela. Mais je pense que dans l'ensemble cela se passe assez bien ici.

Je voudrais également préparer un projet de calendrier pour les prochaines réunions. Ce matin, nous allons procéder à l'échange général de vues et nous en ferons de même cet après-midi. Et puis, on aura dans cette salle, à 16 heures, la première partie du colloque sur le renforcement des capacités en droit juridique. Il y a un (???) de Vienne qui est ici avec nous et qui va collaborer à ces activités. Enfin, je remercie aussi les personnes qui étaient là l'année dernière. Ce colloque sera organisé de concert avec l'Institut international du droit de l'espace qui a fait beaucoup de travail en la matière et j'aimerais que ses travaux soient plus largement diffusés. La deuxième partie du colloque aura lieu dans cette même salle de conférence demain après-midi.

Je voudrais également faire savoir aux délégués qu'à 18 heures, après le colloque, il y aura une réception qui sera organisée par le Centre européen de droit spatial et l'Institut international de droit spatial, cela aura lieu dans le bâtiment F. Demain matin, nous poursuivrons l'échange général de vues et puis nous commencerons l'examen du point 4 de l'ordre du jour "État et application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique" et si nous en avons le temps, le groupe de travail sur le point 4 pourra convoquer sa première réunion.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires en ce qui concerne le programme de travail que je viens de vous soumettre humblement? Non. Merci beaucoup. *[L'interprète signale que toute la présentation de cet ordre du jour a été faite à un rythme remarquable. Le texte était lu très très vite. L'interprète a fait de son mieux et continuera de le faire mais ça n'était pas idéal]*

Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

Échange de vues général (point 3 de l'ordre du jour)

M. S. THIRAWAT (Thaïlande)

[interprétation de l'anglais]: Merci Monsieur le Président. Étant donné que j'interviens pour la première fois, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence. Je suis sûr qu'avec votre doigté nous arriverons à des bons résultats et je suis sûr que nous atteindrons tous nos objectifs.

Ma délégation voudrait vous faire part des points suivants. Premièrement pour ce qui est de la délimitation de l'espace, il est évident que de nos jours la tendance à prendre l'orbite la plus faible en tant que critère pour délimiter l'espace extra-atmosphérique et l'espace aérien est devenue dépassée car les vols spatiaux avec les nouvelles aéronefs inventées, ???, qui sont considérés comme des engins spatiaux et qualifié de sous-orbital, ce qui signifie que le début de l'espace extra-atmosphérique devrait être en dessous l'orbite satellitaire la plus faible. Il y a de plus en plus de risques de catastrophes causées par une activité spatiale de plus en plus active, activités notamment menées par les entreprises privées, donc il est devenu indispensable de délimiter où se termine l'espace aérien et commence l'espace extra-atmosphérique dans lequel le différend international sur la responsabilité des États et des entreprises d'assurance serait inévitable vu le régime d'assurance applicable à l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique qui sont différents.

Pour ce qui est des moyens de faire en sorte de ce que l'on appelle l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite géostationnaire, il serait bon de noter la procédure à trois phases établie par l'UIT par laquelle un opérateur de nouveau système de satellites doit respecter pour obtenir la sanction internationale de sa position orbitale et qu'il y a déjà une lacune importante qui est contraire aux intérêts du tiers-monde. En effet, il y a déjà eu des précédents où le principe de la priorité a été interprété pour signifier que l'opérateur qui en fait peut lancer le satellite en premier est plus près que les autres et devrait obtenir la priorité pour occuper le créneau orbital. Une telle affirmation permet aux puissances travaillant dans l'espace sans scrupule, qui ont des installations de lancement à disposition d'avancer la date de leur lancement ce qui est au détriment des pays en développement. Pour réduire et limiter cette pratique inéquitable, le principe selon lequel l'opérateur de satellite qui est le premier à avoir un projet concret, des installations techniques pour réaliser de façon réaliste les créneaux en question, devrait être interprété comme quoi ces conditions couvrent la situation où le nouveau système a déjà conclu le lancement de façon irrévocable. En fait, c'est cette question qui

est importante et n'implique pas le lancement réel du satellite.

Pour ce qui est de l'immatriculation des objets, il y a un certain nombre de questions pratiques et des problèmes juridiques qui doivent être précisés. Par exemple, au cas où tout le système satellitaire a été vendu à un autre opérateur dans un pays étranger, est-ce que le satellite en question devra être immatriculé au nom du pays d'acquisition? Et dans l'affirmative, le pays de transfert ne sera plus considéré comme État de lancement. C'est une question de préoccupation internationale que les débris spatiaux sur l'orbite intermédiaire aura des effets et l'orbite moyenne aura des effets négatifs sur les activités spatiales et pourrait mettre en danger l'ensemble des activités. La plupart des projets des puissances spatiales qui veulent établir des projets dans l'espace, même si certains projets s'expliquent, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour ces projets est inévitable comme une source d'énergie pour compléter l'utilisation actuelle de l'énergie solaire.

Pour ce qui est des activités d'organisations internationales, notons qu'il y a eu coopération active dans la région de l'Asie-Pacifique dans le cadre de l'organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique et l'Institut international du droit spatial en collaboration avec le Ministère des technologies et des communications de la Thaïlande qui ont organisé une conférence internationale sur le droit spatial en août 2006.

Pour ce qui est des activités spatiales de la Thaïlande elle-même, le THAICOM-5 a été lancé en mai 2006, et THEOS de l'Agence de développement des technologies bio-informatiques doit être lancé en octobre 2007. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Thaïlande pour cette intervention et je vais maintenant donner la parole au professeur Kopal de la République tchèque qui sera le président futur du Comité à partir de l'année prochaine. Je donne la parole au représentant de la République tchèque, le professeur Vladimir Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais faire un certain nombre d'observations relatives à certains des points figurant à l'ordre du jour, ordre du jour qui a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 61/111 le 14 décembre 2006. Avant de ce faire, je voudrais, au nom de ma délégation, vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Sous-Comité juridique cette année. En effet, au cours de la première partie de votre présidence, nous vous avons déjà souhaité plein

succès. Nous vous souhaitons plein succès une fois de plus dans la façon dont vous dirigez nos travaux sur les aspects juridiques de l'utilisation et l'exploration de l'espace.

Nous voudrions également féliciter et souhaiter la bienvenue au Directeur du Bureau des affaires spatiales dont le grand dévouement a eu un effet important sur le Secrétariat. Notre délégation s'est maintes fois félicitée des activités du Bureau des affaires spatiales qui, sous sa direction éclairée, a aidé de façon efficace le COPUOS et ses deux Sous-Comités dans leurs travaux.

Ma délégation appuie pleinement les efforts du Comité et du Sous-Comité juridique visant à accroître le nombre d'États et d'organisations internationales qui adhèrent aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Le plus important de ces instruments c'est le Traité de l'espace de 1967 qui célèbre son 40^{ème} anniversaire cette année. Il s'agit d'un instrument juridique qui jette la base de la construction du droit de l'espace.

Les discussions sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace au Sous-Comité dans le groupe de travail sur cette question, groupe de travail qui est dirigé avec brio par le représentant de la Grèce, M. Cassapoglou, contribuent à nos travaux. Il s'agit d'examiner non seulement l'état des traités mais également l'examen de son application et les obstacles existant à son acceptation universelle. Il s'agit également de promouvoir le droit spatial notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies des applications spatiales. À cet égard, je voudrais rappeler la contribution substantielle apportée par l'organisation aux Nations Unies de l'Atelier sur le droit spatial à Kiev en novembre 2006. Tous les participants ont souhaité renforcer le droit spatial dans les relations internationales actuelles.

Sur la base de l'expérience positive tirée des ateliers qui se sont tenus dans les cinq régions du monde au cours des dernières années, ma délégation se félicite de l'intention du Bureau des affaires spatiales et du Programme des applications spatiales de réorganiser un atelier similaire en 2007.

Pour ce qui est de la question de la définition et de la délimitation de l'espace et le caractère et l'utilisation de l'orbite géostationnaire, ma délégation se félicite du fait que grâce aux efforts du groupe de travail dirigé par le professeur José Monserrat-Filho, un nouvel élan a pu être donné pour relancer l'examen de cette question, sujet qui figure depuis de nombreuses années à l'ordre du jour du Sous-Comité. Nous sommes également convaincus que la décision visant à garder la question intitulée "Examen et révision de l'évolution de la situation relative au projet de

protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobile", d'inscrire cette question à notre ordre du jour est tout à fait valable. Nous aimerions être informés des efforts déployés par l'UNIDROIT concernant ce protocole et pouvoir exposer notre position et commentaires.

Monsieur le Président, au cours de la dernière session du Sous-Comité juridique, des progrès importants ont été réalisés dans le débat portant sur la pratique des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux. Ceci est dû à la contribution très personnelle du président du groupe de travail sur la question, le docteur Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne. Il a présenté un certain nombre d'éléments qui pourraient constituer la base du consensus aux conclusions et recommandations en la matière.

Nous savons que la question a également été abordée lors des consultations informelles qui ont été convoquées par la République d'Allemagne en janvier 2007 dans lesquelles un certain nombre d'États membres du COPUOS ont participé y compris mon pays. Nous avons participé à ces consultations. Le Sous-Comité juridique et son groupe de travail devraient poursuivre les efforts pour mener à bon port ces conclusions qui à notre avis devraient être incorporées dans le projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée générale.

Je voudrais vous rappeler que ma délégation a attiré à maintes reprises l'attention du COPUOS et de son Sous-Comité juridique lors de la question des nouveaux points à inclure à l'ordre du jour sur le point suivant. En effet, la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux constitue le seul point qui a été examiné par le Sous-Comité juridique au titre de son programme de travail. Toutefois, les questions examinées au titre d'un programme de travail approuvé sont indispensables pour permettre le développement progressif du droit spatial qui constitue la tâche essentielle du COPUOS dans le domaine juridique. Dans l'objectif de la finalisation du seul et unique point figurant à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, il est indispensable d'arriver à nous entendre sur un ou plusieurs points relevant de la même catégorie, qui pourraient être inclus à l'ordre du jour. Plusieurs questions ont déjà été suggérées depuis de nombreuses années et sont énumérées dans les différents rapports du Sous-Comité juridique. De nouvelles propositions pourraient également être rajoutées à la présente session notamment lors de l'examen du point suivant "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à

inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique". Le Sous-Comité juridique devrait s'efforcer d'atteindre ce noble objectif. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de la République tchèque et je vais maintenant donner la parole au représentant de la République de Corée.

M. B. KIM (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je me félicite de vous voir une fois de plus présider la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Sous votre direction capable et compétente, je suis convaincu que la présente session sera une fois de plus couronnée de succès. Ma délégation vous apportera tout son soutien pour vous permettre de vous acquitter de votre mandat. Nous voudrions également remercier tout particulièrement le docteur Camacho-Lara, le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour la façon dévouée dont il sert le Comité et le Bureau des affaires spatiales au cours des dernières années.

Cette année, l'année 2007, sera une année mémorable pour le COPUOS et le Comité spatial, en plus du 50^{ème} anniversaire du lancement du premier satellite artificiel, nous allons célébrer également le 50^{ème} anniversaire du COPUOS. Cette année marquera également le 40^{ème} anniversaire de l'adoption du Traité de l'espace qui constitue maintenant la *Magna Carta* du droit de l'espace. Au cours des 50 dernières années, des progrès importants aussi bien technologiques que scientifiques ont été réalisés dans le domaine de l'espace. Le COPUOS, y compris son Sous-Comité juridique, ont eu à jouer un rôle visant à mettre en place un cadre institutionnel afin de faciliter et réglementer les utilisations pacifiques de l'espace, contribuant par là-même à réaliser le développement durable et atteindre les objectifs du développement du millénaire.

Monsieur le Président, parmi les points saillants des cinquante dernières années, l'expansion des activités spatiales aussi bien en qualité qu'en quantité et le rôle accru du secteur privé participant à ces activités sont clairement visibles. À cet égard, le Sous-Comité juridique ces dernières années a contribué à des débats utiles sur la façon d'aborder les questions juridiques liées à cet environnement spatial en pleine mutation. Ma délégation estime que la meilleure façon de relever le défi lié à un environnement spatial en pleine mutation c'est d'arriver à l'universalité du système de traités, mettre en place un système d'application national efficace. Nous nous félicitons du fait que le Sous-Comité juridique pourra finaliser son plan de travail de quatre ans sur la pratique des États et des

organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux. J'espère que ces efforts seront fructueux et nous permettront de renforcer l'efficacité de la Convention sur l'immatriculation ainsi que les autres traités relatifs à l'espace. À la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique, ma délégation avait annoncé que la République de Corée en tant qu'État partie au Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et la Convention sur l'immatriculation a promulgué une loi nationale sur l'espace et ses règles en novembre 2005. Pour compléter son système de droit de l'espace, l'Assemblée nationale est en train d'étudier un projet de loi sur les indemnisations des tiers en cas de dommage causé par les objets spatiaux qui présentera des critères plus précis et une structure d'indemnisation plus précise que ce qui a été prévu actuellement par le droit national.

En 2006, la Corée a réalisé des progrès techniques importants dans le domaine des activités spatiales. En juillet dernier, mon Gouvernement a lancé le satellite KOMSAT-2 de lanceur russe d'un centre spatial situé en Russie. Dans un effort parallèle l'entreprise de communication privée coréenne, KOREAN-TELECOM, a lancé le KOREASAT-5 en août dernier d'une plateforme de lancement maritime stationnée au sud de Hawaï près de l'Équateur. Alors que les activités spatiales des entités gouvernementales et non gouvernementales en Corée augmentent, la mise en place et le développement d'un système national de droit spatial est tout à fait opportun et aidera la Corée à appliquer de façon efficace les différents traités relatifs à l'espace.

Pour ce qui est du point de l'ordre du jour portant sur l'examen des principes liés à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés par le Sous-Comité scientifique et technique sur cette question qui a approuvé un programme de travail 2007-2008 en commun avec l'AIEA. Ma délégation estime que cette coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et l'AIEA constitue un bon exemple de coopération entre les organisations internationales et que cet effort conjoint contribue à préserver un environnement sûr de notre planète.

Pour ce qui est du point 8 de l'ordre du jour, "l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole, etc.", ma délégation estime que la conclusion de ce protocole sur les biens spatiaux renforcera l'utilisation des ressources limitées et pourra accélérer l'expansion des activités spatiales. Ma délégation note que le deuxième pilier de la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles, le

protocole au Luxembourg sur le stock roulant a été adopté à une conférence diplomatique en février.

Ma délégation espère que le quarante-sixième Sous-Comité juridique contribuera à préciser les principaux concepts et contribuera à rédiger le troisième pilier de la convention, un protocole des biens spatiaux lors de la prochaine réunion intergouvernementale d'UNIDROIT. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de la République de Corée pour ces déclarations et je vais donner maintenant la parole au Brésil.

Mme C. L. R. RIBEIRO MOURA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Pour commencer, je voudrais moi aussi vous féliciter pour la présidence de ce Comité, et je peux vous assurer de la coopération de la délégation du Brésil. Je vous dirai que M. Filho doit bien venir à Vienne, il a eu des problèmes de bagages et devrait être là cet après-midi.

2007 est une année très importante qui marque non seulement le 50^{ème} anniversaire de l'ère spatiale mais également le 40^{ème} anniversaire de la signature du Traité régissant les activités des États quant à l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes, qui a été signé à Londres, Moscou et Washington le 27 janvier 1967. La signature de ce Traité a été l'aboutissement d'une négociation dans le cadre de laquelle la coopération l'a emporté sur la concurrence et la reconnaissance de l'espace extra-atmosphérique comme appartenant à l'ensemble de l'humanité et qui en est une condition nécessaire pour permettre l'utilisation et l'exploration pacifique de l'espace dans l'intérêt de toutes les nations. Depuis les 40 ans qu'a été signé ce Traité, la technologie spatiale est devenue indispensable pour les applications dans différents domaines qui sont très importants pour notre société, la gestion des catastrophes, la surveillance de l'environnement, l'agriculture, la santé publique, le changement climatique, le téléenseignement, la médecine et bien d'autres choses encore.

Monsieur le Président, le rôle du Sous-Comité juridique est essentiel pour permettre l'adoption d'instruments permettant à tous les pays d'avoir un accès équitable aux technologies spatiales pour favoriser le développement durable. Donc, il nous incombe d'examiner dans quelle mesure les instruments que nous avons adoptés répondent encore aux besoins des pays pour le XXI^{ème} siècle. La participation accrue du secteur privé aux activités spatiales alors que celles-ci étaient longtemps restées un domaine appartenant

exclusivement aux États, il y a un demi siècle, cela nécessite que le Sous-Comité des affaires juridiques poursuive sa réflexion. Le Brésil est décidé à travailler à cette tribune pour renforcer le cadre juridique afin qu'il continue de constituer un élément essentiel en vue d'assurer une coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le Brésil pour cette déclaration et je donnerai maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. T. LOIDL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je dirai que c'est avec un grand plaisir que nous vous voyons ici présider cette réunion et nous sommes convaincus que nos travaux pendant cette quarante-sixième session profiteront beaucoup de votre participation et de votre direction. Je voudrais également saluer chaleureusement le Directeur du Bureau des affaires spatiales et tous ses collaborateurs pour l'excellente façon dont ils ont préparé la présente session. Vu les effectifs réduits du Bureau et ses ressources limitées, on doit signaler la façon dont il sait fort bien néanmoins assumer des tâches toujours plus nombreuses. Je crois que le Bureau des affaires spatiales mérite notre appui et nous continuerons d'apporter notre part à cela.

Monsieur le Président, l'Autriche se félicite de la tenue du Colloque qui aura lieu en fin d'après-midi aujourd'hui et demain et qui portera sur le renforcement des capacités en matière de droit juridique et qui est parrainé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial. Nous sommes convaincus que l'examen de la façon dont renforcer les capacités en matière de droit de l'espace et plus particulièrement pour ce qui a trait à la situation des pays en développement, c'est là un sujet très important si l'on veut que les États membres puissent élaborer des propositions quant à la façon de promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace.

Monsieur le Président, l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa cinquante-sixième session en 2001, s'est entendue sur la création d'un groupe de travail concernant le point 4 de l'ordre du jour en application des cinq traités sur l'espace. Nous sommes convaincus que la décision de proroger le mandat du groupe a déjà été prise et nous espérons que le travail qui devra être fait dans le cadre du groupe pourra notamment contribuer à examiner pourquoi certains traités n'ont encore été ratifiés que par peu de pays. Nous ne voudrions pas sous-estimer le rôle des instruments non contraignants, des règles non contraignantes pour

ce qui est de l'évolution de droit international et nous pensons néanmoins que le droit des traités est essentiel pour ce à quoi on peut s'attendre comme résultat notamment en matière de droit de l'espace. En tant qu'un des États qui ont ratifié les cinq traités des Nations Unies sur l'espace, l'Autriche sera prête également à envisager des amendements à ces traités qui n'ont pas été ratifiés par nombre d'États, si l'on veut ainsi les rendre plus attrayants pour que davantage d'États deviennent parties contractantes. En même temps, il faut préserver les concepts de base de ces traités.

Monsieur le Président, la communauté internationale se trouve à une croisée des chemins. On a de plus en plus recours à l'espace en vue de toutes sortes d'activités civiles, militaires et autres. Les satellites sont essentiels pour la société moderne, aussi bien dans le monde développé que dans de nombreux pays en développement. Les avantages qui découlent de l'utilisation des objets spatiaux sont de plus en plus utilisés commercialement et de nombreux satellites, de nombreux lanceurs appartiennent au secteur privé ou à des consortiums internationaux et non pas à des États nations. C'est une réalité qui pose différents problèmes notamment en ce qui concerne le cadre juridique régissant l'immatriculation des objets spatiaux. Je ne voudrais pas dire qu'il faut rouvrir les traités existants, le régime juridique nous a beaucoup appuyés et nous sommes en faveur de leur application pleine et entière. Mais il n'en reste pas moins que la technologie et les activités commerciales ont changé et les traités doivent être complétés par d'autres mesures.

Au titre du point 9 de l'ordre du jour, les pratiques en matière d'immatriculation des objets spatiaux, nous parlerons de la façon dont on pourrait renforcer l'adhésion et dont on pourrait renforcer la pratique relativement à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Nous pensons que nous pourrions avoir une discussion très fructueuse à ce sujet et j'espère que l'on pourra s'entendre sur les recommandations au nom du groupe de travail relativement aux pratiques des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux, et que nous pourrions le faire durant la présente session du Sous-Comité.

La question de l'immatriculation m'amène à un des projets les plus importants actuellement développé par l'Autriche. L'année dernière, les contrats pour la mise au point du premier satellite autrichien qui devra être lancé en 2008, le contrat a été signé. Ce satellite servira à utiliser les étoiles à forte masse et on aura ainsi de nouvelles indications concernant la composition des étoiles ainsi que l'évolution chimique de l'Univers. Outre la mission astronomique, le projet qui est financé par le

Ministère des transports, veut mettre au point une plateforme satellitaire qui pourra servir à des missions scientifiques et techniques à l'avenir, et notamment avec une charge utile permettant d'assurer la surveillance des catastrophes anthropogéniques ou naturelles.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation est prête à continuer à appuyer fermement le Sous-Comité ainsi que le Bureau des affaires spatiales et dans cet esprit, nous espérons que cette session sera très fructueuse. Merci, Monsieur le Président. *[L'interprète signale qu'il est regrettable que ce texte qui vient d'être lu n'ait pas été remis aux interprètes alors que la plupart des autres orateurs ont remis leur texte aux interprètes ce qui permet à ceux-ci de fournir un meilleur travail].*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Nous allons maintenant entendre le représentant de la République arabe syrienne.

M. B. SAFIEY (République arabe syrienne) *[interprétation de l'arabe]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous exprimer mes remerciements les plus sincères et de vous féliciter de la confiance dont vous bénéficiez lors de votre élection à la tête de ce Comité. Nous sommes prêts à coopérer avec vous pour la réussite de nos travaux. Nous aimerions également exprimer nos remerciements ainsi que nos félicitations au Président et membres du Comité COPUOS de tous les efforts consentis afin de profiter des sciences et techniques spatiales qui sont mis au profit de l'humanité entière.

Nous remercions en particulier le Président du Comité COPUOS de la présentation entière qui a été présentée lors de la quarante-neuvième session, en particulier en ce qui concerne l'application des recommandations d'UNISPACE III pour garantir l'accès des pays en développement et afin de relever les défis, renforcer l'agriculture, la gestion des ressources en eau, lutter contre l'analphabétisme et la télééducation, ainsi que la santé publique. Le rapport du COPUOS mentionne également les capacités et les besoins locaux et régionaux afin de mettre en œuvre les résolutions d'UNISPACE III et afin que ce travail soit fructueux, il faudrait que les groupes de travail renforcent les plans d'action qui contiennent des objectifs et des moyens et missions bien déterminés.

Nous estimons que le fait de renforcer la transparence en matière d'activités spatiales, que ce soit au niveau du caractère pacifique ou responsable ou international, dans toute activité scientifique dans l'espace extra-atmosphérique est extrêmement

importante. De même, nous estimons qu'il faudrait faire participer davantage d'États, en particulier des pays en développement, dans le système de coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Nous nous félicitons également de l'aide fournie par le Programme des applications spatiales aux pays en développement et pays à économie transitoire afin de les faire participer dans les activités spatiales. D'autre part, nous exprimons notre préoccupation quant aux ressources financières fournies aux programmes qui demeurent bien limitées. Nous appelons donc les États donateurs à renforcer leur appui aux programmes à travers les dons.

Monsieur le Président, le rapport montre à quel point le renforcement des capacités en matière de télédétection est très important, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement. Le rapport met l'accent également sur l'importance de la technologie de télédétection en matière de développement durable et afin de fournir sans aucune discrimination les données de télédétection les plus récentes et toutes les informations y relatives à des coûts bien raisonnables et au moment opportun. Ma délégation se félicite des deux projets lancés par le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales en faveur des pays de l'Asie de l'Est et de l'Afrique du Nord. Nous aimerions réitérer que le problème des débris spatiaux dans l'espace extra-atmosphérique demeure un danger important sur le travail des satellites. Il est extrêmement important que la communauté internationale profite de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, les catastrophes naturelles qui ont sévi dans des pays multiples de l'Océan indien, de l'Océan pacifique, nous mettent devant une nouvelle réalité, à savoir comment pourrions-nous intensifier notre travail afin d'arriver à un système mondial pour la gestion des catastrophes naturelles à travers les systèmes satellitaires. De même, ces catastrophes ont imposé sur tous les États le fait d'adopter des initiatives scientifiques nouvelles pour la gestion des catastrophes à travers l'échange d'informations. Ma délégation estime que le Centre d'observation en Asie constitue une initiative importante en la matière, mais nous mettons l'accent sur le fait d'améliorer tous les mécanismes d'alerte précoce, d'observation, de prévision, d'échange d'informations et d'expériences, de façon plus importante afin que ces technologies soient fournies à tous les pays sans discrimination et sur le plan international.

Monsieur le Président, la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation

pacifique de l'espace extra-atmosphérique est une nécessité très urgente, une priorité extrêmement importante. L'espace extra-atmosphérique devrait être mis au service de tous les États du monde pour rendre service aux objectifs de tous les États et les peuples du monde. Ce qui sera mis au service de toute l'humanité. Nous estimons que l'introduction de l'armement dans l'espace est susceptible de saper l'utilisation pacifique de l'espace. Il constitue donc une menace sur les efforts internationaux de non-prolifération et toute logique qui pourrait défendre ce principe est à rejeter. Nous avons participé à la Conférence sur le désarmement à Genève et nous participons également à toutes les délibérations de la Commission sur le désarmement et nous estimons que cette question est extrêmement importante.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour cette déclaration et je vais maintenant donner la parole au président du groupe de travail n° 4, le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. J'ai pris la parole pour vous féliciter de votre réélection à notre Sous-Comité et pour exprimer mes profonds remerciements pour ma réélection comme président du groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour. C'est une faveur pour moi de pouvoir contribuer aux travaux du Sous-Comité et du Comité plus généralement. Un travail que nous avons commencé il y a plus d'un quart de siècle, comme vous le savez vous-même et notre éminent collègue le professeur Kopal, le professeur Kolosov, je ne crois pas qu'il y a d'autres si anciens. Je ne dirai pas chers amis et collègues, je dirai pas ancien combattant ou invalide, mais nous sommes des combattants encore dans le cadre de cette auguste réunion des nations. Nous sommes cette année, nous fêtons trois anniversaires, le cinquantenaire de cette sortie héroïque de l'humanité à l'espace extra-atmosphérique, en octobre 1957, par le premier spoutnik. Secondement, nous fêtons la cinquantième session du Comité plénier, et troisièmement, nous fêtons le 40^{ème} anniversaire de la signature du premier traité de principes sur l'espace. Il y a donc trois événements historiques pour l'année 2007 qu'il faut utiliser, parce que faire un anniversaire ce n'est pas dire quelques chansons "Happy Birthday", mais c'est vraiment d'abord une occasion de réflexion et aussi une réflexion d'une planification dans la perspective de la future activité du Comité.

Chers amis et collègues, vous avez cité la problématique soulevée et relevée durant les réunions de la Sixième grande Commission de

l'Assemblée générale sur l'évolution du droit international et surtout sur la fragmentation du droit international. Malheureusement, si nous faisons le bilan de ces dernières années, des années 90, et ensuite que nous sommes présents à un déficit de la productivité de notre Comité et des deux Sous-Comités, dans le sens que nous ne faisons pas le travail et l'œuvre qui ont été faits dans les années 60, 70 et au début des années 80. A l'époque, parce que vous avez cité qu'auparavant la durée des réunions de la session du Sous-Comité juridique durait à peu près trois à quatre semaines, mais à l'époque comme vous vous en souvenez, soit à New York, soit à Genève, on élaborait les normes et les principes du droit international de l'espace. Depuis 90, nous ne faisons presque rien en la matière. Nous discutons bien sûr, la discussion est un processus démocratique qui contribue à l'évolution sociale, mais nous n'avons pas pu, notre éminent collègue le professeur Kopal l'avait tout à l'heure remarqué, nous n'avons pas de point substantiel sur lequel nous devons travailler et ensuite décider.

Voilà pourquoi je crois qu'à propos et à l'occasion de cette fête que nous avons à fêter cette année, il fallait peut-être revoir, pas changer, revoir le travail qui est envers nous pour les années qui suivent. Notre collègue de France, le Président du Comité, avait proposé l'année dernière et l'avait répété lors de la toute dernière session du Sous-Comité scientifique et technique, avait présenté une proposition sur le rajeunissement du Comité. Je crois que nous devons d'urgence aller plus loin et se débarrasser des psychoses qui ont suivi les changements de 90. Il y a un changement non seulement au niveau des technologies et des sciences, mais aussi au niveau géopolitique. Il y a une différenciation de facteurs qui ont en quelque sorte conduit l'humanité à approuver les cinq traités et aussi constituer le *corpus juris gentium spatialis*.

Voilà donc, Monsieur le Président et cher ami, pourquoi il faut un peu avancer. Il faut surtout à mon avis, contribuer à cette réunion interagence. Il est très important que cette réunion puisse avoir une continuité non seulement une demi journée pendant l'année au niveau des grands chefs des agences spécialisées des Nations Unies sous la présidence du Secrétaire général, il faut qu'il y ait une continuité. Il faut en même temps avoir une coopération avec les agences intéressées à l'élaboration et à la formulation des règles du droit international concernant les activités spatiales. Les activités spatiales au sens plus large du terme parce que maintenant elles ne sont pas, comme l'avait signalé notre collègue de l'Autriche et aussi si je ne me trompe pas, de la République arabe syrienne, il y a des changements sociaux et économiques surtout avec la présence du secteur privé, chose qui

ne veut pas dire que l'État ne continuerait pas à surveiller et contrôler les activités de ses nationaux.

Voilà donc, Monsieur le Président, quelques remarques surtout concernant la réflexion avant la planification qui devrait être l'apport des fêtes de ces événements mémorables de l'histoire du XX^{ème} siècle mais aussi du XXI^{ème} siècle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Grèce et je donnerai maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre réélection et je vous souhaite plein succès à la présidence de ce Sous-Comité. Le Sous-Comité a apporté une contribution importante pour le développement du droit spatial sous votre houlette. Je voudrais également remercier le Directeur du Bureau des affaires spatiales et je me félicite de me retrouver ici à Vienne et de retrouver ce groupe d'experts. La dernière session du Sous-Comité a été très productive et nous espérons pouvoir continuer à progresser et à aborder les différents problèmes qui nous préoccupent tous.

Le COPUOS et ce Sous-Comité ont une longue histoire de travail par consensus pour développer le droit spatial de façon à promouvoir plutôt que d'entraver l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Le Sous-Comité doit être félicité pour son rôle dans la mise en place des traités de l'espace de base, le Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage et la Convention sur l'immatriculation et la responsabilité. Dans le cadre juridique de ces traités, l'utilisation de l'espace par les nations et les organisations internationales et maintenant les entités privées, se poursuivent. Ainsi, les technologies spatiales contribuent à promouvoir la croissance économique et à améliorer la qualité de la vie partout dans le monde.

Cette session est une occasion de réfléchir sur le fait pourquoi tant d'État n'ont pas accédé à ces quatre traités, y compris certains des membres du COPUOS? Le Sous-Comité devra inviter les États et les organisations internationales à ratifier et appliquer les quatre instruments essentiels que je viens de citer. Par ailleurs, il faudrait encourager les États à accepter des instruments de base et examiner également la façon dont leur législation nationale permet leur application.

Avant de passer au travail du Sous-Comité juridique, je voudrais vous indiquer certaines activités récentes aux États-Unis. Le 31 août 2006,

le Président Bush a signé une politique nationale spatiale des Nations Unies qui établit le cadre général des activités spatiales des États-Unis d'Amérique. Cela fait près de dix ans, depuis la dernière remise à jour et actualisation de la politique nationale spatiale. Les progrès technologiques ont augmenté l'utilisation et l'importance de l'espace. Notre nouvelle politique tient compte de ces changements et reflète le fait que l'espace est devenu maintenant une composante importante de la sécurité économique nationale des États-Unis. La politique spatiale des États-Unis qui aborde l'aspect de sécurité civile commerciale et nationale est disponible sur l'Internet du Bureau américain des politiques spatiales. Le site c'est www.ostp.gov. C'est le site Internet du Bureau national des politiques spatiales.

Je voudrais souligner que notre politique spatiale nationale a comme principe directeur notre engagement national à explorer et utiliser l'espace pour tous les pays à des fins pacifiques et pour le bienfait de l'humanité. Pour ce qui est du programme spatial civil, la NASA a réalisé des progrès pour avancer sur la mise en œuvre de la vision pour l'exploration spatiale américaine. En plus des conférences internationales, nous avons pour promouvoir la compréhension globale de cette vision, encouragé la coopération internationale, échangé des informations sur les stratégies d'exploration globale qui comprendrait la participation internationale et commerciale dans les activités lunaires, la robotique lunaire et les opérations lunaires, et l'exploration humaine au-delà de l'orbite terrestre. Les États-Unis sont prêts à se baser sur cette riche histoire de coopération internationale pour réaliser les objectifs de notre exploration spatiale.

Conformément à cette politique spatiale nationale, les États-Unis sont prêts à poursuivre d'autres types de coopération internationale avec les pays étrangers, les consortiums internationaux sur les activités spatiales présentant un avantage mutuel. Les domaines potentiels de coopération accrue comprennent la mise à disposition des informations de surveillance spatiale aux opérateurs de satellites ainsi que le développement de nouveaux systèmes d'observation de la Terre. En 2006, qui était le 25^{ème} anniversaire de la navette spatiale, trois missions ont repris le travail de construction de la Station spatiale internationale. Maintenant nous pouvons poursuivre les activités en 2007 et la taille et les capacités de recherche de la Station spatiale internationale se poursuivent.

Pour ce qui est de la science spatiale, la NASA a réalisé des programmes importants en 2006 qui comprennent les opérations sur la surface de Mars, l'arrivée sur l'orbite de Mars de l'orbite de reconnaissance de Mars, le retour des échantillons

de la comète sur Terre dans la Mission (??) et le lancement de la première mission robotique vers Pluton. Nous avons également approché Jupiter en février qui arrivera à Pluton en 2015. En 2006, un satellite géostationnaire GEOSN a été lancé. Il s'agit de la première série de satellites géostationnaires qui a une plateforme plus stable qui permettra de meilleures performances aux instruments. Dans le cadre de la contribution au GEOSN la NOAA a décidé de restationner le satellite géostationnaire GEOS-10 au-dessus de l'Amérique du Sud pour donner une meilleure couverture météorologique de la région. GEOS-10 a atteint sa destination finale en décembre 2006. Le repositionnement de GEOS-10 est une démonstration du type d'effort international nécessaire pour arriver à une observation de la Terre intégrée.

Je voudrais maintenant réfléchir sur le résultat réalisé par le Sous-Comité dans le domaine du droit spatial. Je pense que le succès est dû à la capacité du Sous-Comité visant à aborder les problèmes pratiques, chercher à aborder les problèmes grâce à un processus orienté vers les résultats et le consensus. Nous devrions poursuivre cette tradition et éviter de porter le débat sur la question théorique plutôt que les questions pratiques. Les États-Unis aborderont différents points de l'ordre du jour le moment venu au fur et à mesure de l'examen de l'ordre du jour.

Je vous remercie de votre attention. Nous espérons participer à une session productive et collégiale. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie et je donne maintenant la parole au représentant du Nigeria.

M. R.A. BOROFFICE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est convaincue que sous votre direction à la présidence du Sous-Comité juridique, le travail de la présente session sera couronné de succès. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Directeur du Bureau des affaires spatiales, les membres de son personnel qui sont à vos côtés au podium.

Le Nigeria est pleinement attaché à l'adhésion universelle des États aux traités des Nations Unies sur l'espace. Malgré les progrès technologiques qui exigent d'étendre notre définition de la portée, du contenu, de l'application de ces règles. Dès lors, en plus de la mise à disposition volontaire des informations concernant l'immatriculation de NIGERIA-7 en août 2000, conformément à la résolution 171b de l'Assemblée générale, nous souhaitons mentionner que la signature d'un instrument d'adhésion à la

Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, les mesures administratives nécessaires pour déposer cet instrument suivent leur cours. Alors que nous appuyons le travail mené par le Sous-Comité d'une façon générale, nous appuyons également la tâche du Sous-Comité concernant l'analyse par les États et de la pratique des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux.

Dans le cadre de l'engagement du Nigeria visant à promouvoir les traités existant en matière de droit spatial, je vous rappellerai que le Nigeria a accueilli la Première Conférence des dirigeants africains sur les sciences et technologies spatiales qui s'est tenue en novembre 2005. Cette conférence comprenait un panel sur le droit spatial qui recommandait l'adhésion aux traités des Nations Unies par les pays africains. Nous souhaitons rajouter qu'un résumé du rapport de cette conférence a été présenté à l'Union africaine dans le cadre de la Conférence régionale africaine des ministres des sciences et des technologies qui s'est tenue en janvier 2007 à Adis.

Par ailleurs, pendant l'année 2006, les représentants du Nigeria ont participé à différents événements entre autres à promouvoir l'adhésion aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace, notamment à Rabat lors du Deuxième Atelier sur la télédétection organisé par le Centre royal marocain et le Centre européen du droit spatial. Nous voudrions rendre hommage aux organisateurs de ces deux ateliers. Nous reconnaissons la nécessité d'avoir des lois efficaces au niveau international et au niveau national pour déterminer les activités spatiales et nous cherchons à renforcer notre cadre juridique national. Cette reconnaissance s'ajoute au fait qu'une bonne opération du droit spatial, des politiques et des institutions spatiales dans notre pays dépend de professionnels bien qualifiés. Nous sommes heureux de voir l'inclusion d'un colloque sur la question de la mise en place des capacités en matière de droit spatial à notre ordre du jour. Nous pensons que l'inclusion d'études sur des études spatiales dans le programme universitaire présentant cette question nigériane est également important et nous voulions indiquer que des mesures ont été adoptées pour introduire un cours général relatif au droit spatial dont le programme du Centre d'éducation d'Ilé-Ifé.

Ma délégation note le travail du Sous-Comité sur la définition et la délimitation de l'espace ce qui continue à susciter beaucoup d'intérêt parmi les délégations. Nous avons apporté les réponses aux deux questions posées par le Sous-Comité à la quarante-cinquième session. Nous espérons que les réponses faciliteront les délibérations sur cette question importante. Nous sommes membre d'UNIDROIT et dans un esprit

d'attachement à la mise en œuvre des instruments juridiques existant nous attachons une grande importance à la question du projet de protocole sur la Convention sur les intérêts internationaux.

Plusieurs interventions ont été faites sur les différents points de l'ordre du jour, nous allons intervenir au moment précis et au moment opportun sur les autres points de l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que sous votre direction, notre présente session sera couronnée de succès. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Nigeria et je vais donner maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

Merci, Monsieur le Président. La délégation égyptienne tient à vous féliciter pour votre réélection à la tête de ce Sous-Comité juridique. Nous vous souhaitons tout le succès.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégations, l'Égypte estime que les traités des Nations Unies et les principes relatifs à l'espace extra-atmosphérique

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Désolé, mais la présidence n'entend pas l'interprétation. Je vous demanderai de bien vouloir reprendre votre intervention. Nous sommes très intéressés par votre intervention. Je vais redonner la parole au représentant de l'Égypte.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite pour votre réélection à la présidence de ce Sous-Comité. Nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux.

Mon intervention comprend un certain nombre de points saillants. Premièrement, concernant le programme spatial égyptien qui est un programme exclusivement pacifique pour l'exploration et l'utilisation de l'espace. Ce programme a consisté à lancer un satellite égyptien sur l'orbite faible et sa résolution est de 7,8 mètres et utilisée à des fins uniquement pacifiques à des fins de développement.

Deuxièmement, l'indépendance égyptienne dans la coopération internationale et pour l'utilisation et l'exploration de l'espace. La diffusion de la technologie de l'industrie spatiale est une des meilleures façons d'encourager les États à ratifier et adhérer et appliquer les traités des Nations Unies concernant l'utilisation de l'espace.

Troisièmement, l'Égypte espère pouvoir lancer des programmes de coopération avec d'autres pays qui le souhaitent conformément aux principes déterminant l'utilisation et l'exploration

pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Je vais essayer de reprendre mon intervention en arabe, si vous le permettez.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bien sûr, continuez dans votre langue, vous avez tout à fait le droit de poursuivre en arabe si vous le souhaitez. Excusez-moi de vous avoir interrompu, je voulais simplement dire que je m'intéressais beaucoup à votre intervention, nous voulions tous pouvoir entendre votre présentation dans une langue officielle, bien entendu, donc je vous prie de poursuivre.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la délégation égyptienne estime que les traités et les principes des Nations Unies concernant l'espace extra-atmosphérique représentent un système juridique qui permet de régir les activités des États pour ce qui est de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, notamment le Traité de 1967 qui est la *Magna Carta* d'une certaine manière, au sein de ce système juridique.

L'Égypte souligne la nécessité pour les États de se conformer aux principes et aux règles juridiques contenus dans ces traités, en particulier le principe de l'exploration libre ou de la liberté dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes et ce sans discrimination et sur un pied d'égalité conformément au droit international. J'ajoute également le principe de l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace extra-atmosphérique et le principe de la coopération internationale dans toutes les activités spatiales.

Ce régime juridique, Monsieur le Président, qui est peut-être attribué aux efforts du COPUOS et de ses deux Sous-Comités représente une base juridique suffisante pour régir les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en tenant compte de la nécessité d'établir des règles juridiques supplémentaires qui permettraient de suivre le rythme des innovations techniques et scientifiques et la nécessité d'utiliser commercialement l'espace extra-atmosphérique. En effet, il s'agit là de questions qui ont besoin de règles juridiques. La meilleure garantie pour nous pour assurer une adhésion de tous les États aux cinq traités des Nations Unies concernant l'espace extra-atmosphérique est de fournir et de diffuser les technologies de l'espace au maximum, tout en garantissant la participation efficace des États, notamment les pays en développement, leur participation aux activités spatiales. C'est ainsi que ces États ressentiront l'importance des traités et la nécessité d'y adhérer.

Partant de ces orientations générales et de la politique déclarée et appliquée par l'Égypte, il s'agit là d'une orientation purement pacifique dans tous les organes de l'État, partant de la nécessité de réaliser la paix et de lui donner des possibilités, nous avons commencé avec le début du XXI^{ème} siècle à appliquer un programme pacifique qui vise à accélérer notre développement global et nous avons commencé d'ailleurs à en retirer les bénéfices économiques, sociaux et développementaux. En effet, nous comptons sur le principe de la liberté et de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, le principe de la coopération internationale dans les activités spatiales, affirmé dans la déclaration concernant la coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique de façon à garantir les intérêts et les bénéfices à tous les États, notamment les pays en développement, ainsi que le principe de l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace et nous épousons ces principes, surtout le principe de l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace et ce de façon transparente surtout pour ce qui est de nos activités pacifiques visant à réaliser notre développement.

Le programme spatial égyptien, Monsieur le Président, est tout à fait pacifique, entièrement pacifique. Il est exécuté par l'Organe national de télédétection, de sciences de l'espace et l'Académie de recherche scientifique. Ces deux instituts sont des instituts civils relevant du Ministère de la recherche scientifique. Les premiers pas ont été adoptés pour appliquer ce programme en faisant une offre d'achat internationale ouverte à tous les pays désireux et c'est le (??) qui s'est vu attribuer ce contrat et le contrat qui a été signé devrait commencer dans quelques jours. Ce satellite est un microsatellite avancé qui opère en orbite basse et qui a une résolution de 7,8 mètres, il s'agit là de spécifications qui sont conformes aux objectifs pacifiques.

Nous comptons sur la crédibilité dans nos positions politiques. En effet, nous voulons renforcer la coopération internationale pacifique avec les pays spatiaux en vue d'assurer le transfert des technologies de la fabrication des satellites. Ceci est nécessaire et indispensable pour garantir le principe de la liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace. Il s'agit là d'un principe constant en vertu des dispositions du Traité de 1967 ainsi que le principe du patrimoine commun de l'humanité qui exige que pour entamer l'exploration de l'espace y compris la Lune et les corps célestes, il faudrait assurer les intérêts et les bénéfices de tous les États quel que soit leur degré économique ou scientifique de développement. La délégation égyptienne en appelle également à l'OOSA et au Programme des Nations Unies pour les applications spatiales pour

qu'ils assument un rôle efficace pour ce qui est de la diffusion des techniques spatiales et leur utilisation pacifique.

Nous sommes conscients que les activités spatiales sont importantes et peuvent nous rapporter beaucoup dans le domaine du développement et nous sommes convaincus du rôle des traités des Nations Unies et de ses principes pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent nous sommes parties au Traité de l'espace de 1967 ainsi qu'au Traité concernant le sauvetage des astronautes, leur retour et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique de 1968. Nous avons également signé la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, Convention de 1972.

Pour répondre au message du Secrétaire général qui comportait les intérêts qu'il y avait à accéder à cette Convention, nous envisageons d'adhérer à cette Convention et à la Convention sur l'immatriculation et nous prenons les mesures nécessaires pour établir des règles juridiques nationales concernant l'espace extra-atmosphérique. Nous coopérons avec les pays amis pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Égypte pour cette déclaration et je vous prie de m'excuser pour l'interruption qu'il y a eu. Je voulais simplement pouvoir entendre l'intervention. Nous allons maintenant passer aux observateurs et je vais donner la parole au représentant de la Suisse.

M. M. STRUB (Suisse) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est heureuse de vous voir présider cette session du Sous-Comité juridique et je suis sûr que sous votre présidence, les travaux avanceront rapidement. Je peux vous assurer que vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation.

Monsieur le Président, ma délégation est heureuse d'annoncer au Sous-Comité légal la candidature de la Suisse à l'adhésion au Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La candidature de notre pays a été officiellement communiquée dans une note verbale, lors de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique qui s'est tenue ici même en février de cette année. La Suisse suit régulièrement en tant qu'observatrice les activités et les sessions du Comité et celles du Sous-Comité scientifique et technique depuis UNISPACE III en 1999. Elle a soutenu le programme du COPUOS sur les applications spatiales en cofinçant en novembre 2004 l'Atelier

“Remote sensing in the service of sustainable development in mountain areas”. Cet atelier organisé par l’OOSA en collaboration avec l’Agence spatiale européenne et les gouvernements autrichien, népalais et suisse, a été hébergé par le Centre international pour le développement intégré des montagnes à Katmandou.

La Suisse est présente dans l’Europe spatiale depuis la fondation de l’Agence spatiale européenne et participe activement au programme conjoint avec l’Union européenne tel que le programme Galileo de navigation et positionnement géographique et le programme d’observation de la Terre pour l’environnement et la sécurité.

Mon pays désire maintenant s’engager dans une coopération plus globale pour l’utilisation et les applications des technologies spatiales. Dans le cadre de la révision de sa politique spatiale au cours de cette année, le Gouvernement suisse aimerait coordonner sa législation avec les conventions spatiales élaborées par le Sous-Comité légal. Ma délégation souhaite ainsi participer dans le futur plus assidûment aux sessions du Sous-Comité.

Monsieur le Président, compte tenu du soutien aux activités du COPUOS dont la Suisse a fait preuve par le passé et du soutien qu’elle souhaite apporter dans le futur en tant que membre à part entière du COPUOS, ma délégation espère pouvoir compter sur l’appui des pays membres quant à notre candidature. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’espagnol*] : Je remercie le représentant de la Suisse et je pense que c’est très intéressant et cette demande d’adhésion me paraît bien sûr quelque chose qui nous promet une contribution très importante aux travaux de la Commission. Au nom de la présidence, je voudrais vous remercier et j’espère que cela pourra être ratifié par l’Assemblée générale. Merci beaucoup.

Il n’y a pas d’autres orateurs inscrits à propos de cette question, dans le cadre de ce point de l’ordre du jour, “Échange général de vues”, mais ce n’est pas terminé parce que comme nous en sommes convenu, nous pourrions poursuivre cela, il faut qu’il y ait débat sans quoi ça n’a pas de sens que cet échange de vues, c’est une sorte de dialogue de sourds, en quelque sorte. Il y a eu des interventions très intéressantes, très provocantes du point de vue de la réflexion et du point de vue de la présidence il y a certains concepts très importants qui ont été présentés et j’ai été intéressé par ce qu’a dit le représentant de la Corée, par exemple. Il faut que le Comité participe efficacement à atteindre les objectifs du millénaire parce qu’il y a là des choses qui se rattachent directement à cela avec des outils

technologiques dont on peut disposer et qui peuvent véritablement contribuer. Le Brésil pour sa part a parlé de la contribution du secteur privé et du fait que les traités devraient tenir compte de cette situation nouvelle et il faudrait que cela soit envisagé dans une nouvelle optique plus vaste. L’Autriche pour sa part nous a parlé du colloque et a parlé également de la ratification des traités. Ce Sous-Comité des affaires juridiques a pour objet principalement la ratification des traités.

À propos du point 4 de l’ordre du jour, par exemple, “État et application des cinq traités”, c’est quelque chose qui est très important et qui a été mentionné aussi d’ailleurs par la délégation des États-Unis. La ratification des traités c’est très important, c’est la pierre angulaire des activités du Comité. La Syrie a parlé des ressources financières du programme et nous sommes tout à fait d’accord, nous l’avons dit d’ailleurs. Il y a aussi la question du fait qu’il faut améliorer les mécanismes d’alerte rapide. Et puis on a parlé du 50^{ème} anniversaire, en disant que c’était là une excellente occasion de réfléchir et je crois que cela mérite d’être souligné aussi.

Il y a aussi le séminaire qui s’est tenu, en 2005 ou 2006, en novembre 2006, c’est bien cela, séminaire très intéressant. Et puis, l’Égypte nous a dit quelque chose qui n’a pas été mentionné par beaucoup d’autres même si beaucoup sont sans doute du même avis, il s’agit du fait que l’espace fait partie du patrimoine mondial et cela a toutes sortes de conséquences du point de vue juridique et je crois que ça c’est un point fondamental, il faut s’entendre là-dessus, il faut qu’il y ait consensus, consensus qui a d’ailleurs été mentionné par les États-Unis. C’est un élément de fond essentiel.

À mon avis, il y a encore d’autres déclarations qui ont été faites, mais c’est l’essentiel des idées qu’il nous faut garder présentes à l’esprit pour pouvoir aller de l’avant. Il faut réfléchir sur ce 40^{ème} anniversaire du Traité de l’espace. Le Traité de l’espace ce n’est pas simplement un instrument quelconque, on peut dire que c’est la *Carta Magna* de ce qui se fait concernant l’espace. Certains lui ont même donné une valeur quasi constitutionnelle. Si on en révisé un élément, il faut réviser l’ensemble du traité. C’est donc là un sujet de discussion qui me paraît revêtir une très grande importance.

Il ne m’a pas paru y avoir de grande contradiction entre les différentes déclarations, il y a plutôt des éléments qui se complètent les uns les autres et qui pourront nous permettre d’avancer. Mais je voudrais vous demander si vous avez des commentaires à faire à propos des déclarations qui ont été faites ou est-ce que nous sommes tout à fait d’accord avec tout ce qui a été dit ici. Je vous donne

la parole si vous voulez intervenir. Là encore, je vais dans le sens de ce qui a été demandé par diverses délégations qui ont demandé que l'on profite le mieux possible du temps dont nous disposons pour avoir de véritables discussions, et c'est bien l'objectif que nous avons, celui de favoriser l'interaction. Est-ce qu'il y a des commentaires? Le représentant des Pays-Bas a demandé la parole.

M. E. KOK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il y a une déclaration dont je voudrais donner lecture et qui pourra ajouter à cette discussion mais il faudrait que j'aille la chercher dans mon sac parce que je pensais que cette déclaration serait présentée cet après-midi, alors si vous me le permettez.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Très bien. Est-ce qu'il y a un problème de bagages comme pour M. Filho? Vous pouvez aller chercher votre discours à l'extérieur. Alors il n'y a pas de débat, personne ne veut dire quelque chose. Tout ce qui a été dit vous convient très bien. Ceux qui disent qu'il faut réviser le Traité, ceux qui disent que non, c'est peut-être le moment de donner votre avis là-dessus. Je donne la parole au représentant des Pays-Bas dont le texte n'a malheureusement pas été encore reproduit et distribué notamment aux interprètes, ce qui est tout à fait regrettable.

[*Le délégué des Pays-Bas signale que le texte est en train d'être sans doute distribué et va être monté.*]

M. E. KOK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis désolé de ce retard. Je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre réélection.

Monsieur le Président, le Royaume des Pays-Bas est heureux de vous faire savoir que notre législation au contrôle des activités spatiales a été publiée dans le journal officiel mais cela ne veut pas dire pour autant que la loi à ce sujet soit déjà entrée en vigueur, ce qui devrait intervenir un peu plus tard dans l'année. Mais je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire ce qu'il en est de la teneur de cette loi et vous parler également du problème que nous avons eu pendant la rédaction de celle-ci.

[*Le texte vient enfin d'arriver dans les cabines d'interprètes.*]

D'abord, la législation s'applique seulement à notre pays et les traités des Nations Unies sont également applicables à d'autres parties du Royaume. Les gouvernements des Antilles néerlandaises et d'Aruba sont encore en train

d'examiner les modalités d'application de ces traités sur leur territoire.

Trois questions principales sont abordées dans cette législation. Les citoyens néerlandais, personne physique et personne juridique, seront autorisés à réaliser seulement des activités dans l'espace extérieur à partir du territoire des Pays-Bas s'ils possèdent une licence à cet effet, et le territoire a été défini comme incluant également les navires, les aéronefs et les autres objets mobiles. Un registre national sera tenu à jour. Troisièmement, au titre de la loi, le gouvernement aura un droit de recours dans les cas où les Pays-Bas auraient une responsabilité à exercer au titre de l'article 7 du Traité ou de la Convention sur la responsabilité.

Au moment de définir quand ??? les rédacteurs de la loi doivent interpréter les activités de façon plus précise, il a été décidé d'utiliser la définition suivante des activités dans l'espace extra-atmosphérique comprennent toutes les activités concernant le lancement, les essais et l'opération d'objets spatiaux. Nous avons prévu le cas du tourisme spatial mais pour le moment les Pays-Bas sont d'avis que le régime législatif des pays qui accordent des permis de tourisme spatial s'appliqueront également aux touristes spatiaux néerlandais. Nous avons également créé la possibilité d'étendre cette loi aux personnes physiques ou juridiques et néerlandaises dans le cas où elles sont responsables d'activités ayant lieu à partir du territoire d'un pays non partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, un registre national sera tenu pour l'enregistrement et l'immatriculation des objets spatiaux. Il contiendra deux sous-registres, dans l'un d'entre eux les objets spatiaux seront enregistrés pour ce qui est de ceux pour lesquels les Pays-Bas sont l'État de lancement, à l'heure actuelle ce sous-registre contiendra seulement des renseignements sur le satellite ERAZ qui a été lancé début 1983 et qui a cessé ses activités à la fin 1983 mais qui reste en orbite. L'autre sous-registre contiendra les autres objets spatiaux dont les Pays-Bas doivent assumer la responsabilité aux termes de l'article 6 du Traité. Ce registre contiendra par exemple des renseignements sur les satellites des New satellites (??), c'est une société néerlandaise.

Dans le cas où au titre de l'article 7 du Traité sur l'espace ou de la Convention sur la responsabilité, la responsabilité serait imputée aux Pays-Bas, la loi accorde un droit de recours au gouvernement contre la personne qui a réalisé les activités dans l'espace. Pour obtenir une licence, quelqu'un devra acheter une assurance pour couvrir sa responsabilité éventuelle envers le gouvernement dont le montant devra être fixé par le Ministère des

affaires économiques. Cela sera déterminé de façon ponctuelle. Le gouvernement n'aura pas de recours pour une somme plus élevée que le montant de l'assurance demandée.

Monsieur le Président, en ce moment, nous sommes en train de faire traduire le texte de loi en anglais et nous pensons que cette traduction devrait être disponible d'ici peu et lorsque ce sera le cas, nous la mettrons à la disposition du Bureau des affaires spatiales qui pourra la distribuer plus largement.

Je vous remercie et je vous prie de m'excuser pour ce retard.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant des Pays-Bas et cela valait tout à fait la peine d'attendre qu'il aille chercher sa déclaration à l'extérieur, et le sac dans lequel il l'a trouvée contenait quelque chose de très précieux. Est-ce qu'il y a des commentaires à propos de cette intervention? Non.

Je vais faire un commentaire à titre officieux, si vous me le permettez. En ce qui concerne la participation des observateurs, je voudrais les prier instamment de participer à nos travaux et d'être présents pendant toute la durée de la session parce qu'ainsi nous pouvons bénéficier de leur présence, de leur contribution et eux peuvent bénéficier également de façon objective de ce qui se passe ici. Je vais vous lire la liste qui est en anglais, la liste officieuse, je pense pour le moment, des observateurs ici présents: le Saint-Siège, le Secrétariat des Nations Unies, qui joue un rôle très important ici, les institutions spécialisées, l'Institut international pour UNIDROIT, l'Institut de politique spatiale européen, il y a beaucoup de délégués ici d'ailleurs, l'Organisation internationale de la communication spatiale, INTERSPUTNIK, la Fédération astronautique internationale qui a aussi de nombreux délégués, l'Université internationale de l'espace, le Conseil consultatif de la génération spatiale, et c'est tout pour le moment. D'ailleurs je m'étonne de l'absence de certains organismes comme l'UNESCO ou l'Organisation météorologique mondiale, l'Union internationale des télécommunications et d'autres aussi dont le nom ne me vient pas à l'esprit maintenant mais qui sont des organisations qui ont certainement beaucoup de choses à dire et qui devraient être ici. Je vais simplement dire que je souhaiterais vivement leur présence.

Nous avons l'ambassadeur de la Colombie qui a demandé la parole.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Cet après-midi j'aurai l'occasion de présenter la position de la Colombie dans le cadre

de nos délibérations générales, mais je voudrais simplement dire quelques mots à propos de l'excellente idée que vous avez eue de nous lire la liste des observateurs, et l'expérience montre que leur présence est fondamentale et parfois cette présence est assez sporadique. C'est une participation qui varie en fonction des questions que nous traitons. L'expérience que nous avons eue à la Commission des affaires scientifiques et techniques où le représentant de l'Union internationale des télécommunications a seulement participé lorsque l'on a examiné le rapport. C'est quelque chose qui nous a un peu gênés, non seulement nous à la délégation de la Colombie, mais qui a gêné d'autres délégations aussi. Nous avons d'ailleurs présenté une plainte officielle à ce sujet. Nous pensons que si les observateurs participent, cela doit être de façon complète, intégrale et cohérente en fonction de leur mandat. C'est ce qui est nécessaire, tout particulièrement en ce qui concerne des organismes comme l'Union internationale des télécommunications. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant de la Colombie. Son espagnol est excellent bien entendu et il a parlé utilisé une expression anglaise tout à fait appropriée. À la réunion du Sous-Comité scientifique et technique, il y avait une institution spécialisée qui est intervenue pendant dix minutes, et qui a disparu ensuite, mais ça ce n'est pas correct en quelque sorte. Il faut pouvoir discuter des rapports présentés et ce qui compte aussi c'est que la présence ne soit pas sporadique et elle ne doit pas non plus arriver de façon inattendue et impromptue.

Je voudrais remercier le représentant de la Colombie pour cette déclaration. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir? Notre ami Kai-Uwe? Bon. Alors, nous nous retrouvons... Pardon, j'ai reçu une demande du Directeur du Bureau des affaires spatiales qui voudrait prendre la parole devant le Sous-Comité et je vais donc lui donner la parole maintenant et je le prie de m'excuser parce que je n'avais aucune intention maligne à son endroit. Je lui donne donc la parole.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. C'est un grand plaisir que de vous voir présider cette session et je suis sûr que cette session sera très productive et je peux vous assurer de l'appui total du Bureau.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je suis heureux d'avoir cette occasion de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique pour examiner les travaux du Bureau en ce qui concerne le droit spatial international et vous parler de ce que nous avons prévu pour l'avenir.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a continué de s'acquitter des responsabilités du Secrétaire général au titre des traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. En ce qui concerne la Convention de 1976 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et de la résolution de l'Assemblée générale 1721 du 20 décembre 1961, le Bureau a continué de tenir à jour le Registre des Nations Unies des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Les renseignements reçus en conformité avec la Convention sur l'immatriculation ainsi que la résolution 1721b ont été distribués à tous les États membres et sont présentés dans la série de documents ST/SG/SER/E.1-508 et A/AC.105/F.1/415 respectivement.

Au cours de l'année écoulée, le Brésil, la Chine, la France, l'Inde, le Kazakhstan, la République de Corée, le Luxembourg, la Malaisie, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, l'Agence spatiale européenne et EUMETSAT, l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques ont fourni des renseignements sur leurs objets spatiaux. Les documents d'immatriculation ainsi que l'index des objets lancés peuvent être trouvés sur le site web du Bureau qui est constamment remis à jour. En outre, le Belarus a fait savoir aux Nations Unies qu'il avait constitué un registre national des objets spatiaux conformément à l'article 2 de la Convention sur l'immatriculation. Cette information a été distribuée aux États membres et dans le document ST/SG/SER/E.1-18.

C'est également avec plaisir que le Bureau fait savoir au Sous-Comité que dans le cadre du programme d'assistance technique il a répondu aux demandes présentées par divers États membres et organisations intergouvernementales relativement à des mécanismes d'immatriculation des objets spatiaux, conformément aux dispositions de la Convention sur l'immatriculation. Le Bureau a également continué à s'acquitter d'autres responsabilités qui lui avaient été confiées par le Secrétaire général au titre du régime juridique régissant les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit en particulier de la diffusion de l'information fournie par les États membres au titre de l'article 11 du Traité de 1967 et des principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Bureau, de concert avec diverses autres organisations internationales fait partie du plan conjoint de gestion des situations d'urgence en matière d'irradiation qui a été constitué dans le contexte de la Convention sur l'alerte rapide d'accident nucléaire et de la Convention sur l'aide

en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique. Ces deux conventions sont les instruments juridiques essentiels qui constituent un cadre international visant à faciliter l'échange d'informations et la fourniture rapide d'aide dans le cas d'un accident nucléaire ou d'une urgence radiologique. Le but étant d'en réduire les conséquences dans toute la mesure du possible.

Le Bureau joue un rôle dans le plan conjoint dans le contexte de ses tâches pour ce qui est de s'acquitter des responsabilités du Secrétaire général des Nations Unies en conformité avec les dispositions de certains instruments adoptés par l'Assemblée générale qui concernent tout particulièrement l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

L'année dernière, le Bureau a participé à la réunion qui a eu lieu en juin 2006 à Vienne, les 27 et 28 juin 2006 à l'invitation de l'AIEA et du Comité interinstitutions de réponse aux accidents nucléaires. Dix-sept représentants de neuf organisations internationales, la FAO, l'AIEA, l'OMM, l'Organisation internationale de météorologie internationale, INTERPOL, l'OCDE, le Bureau et d'autres encore, ont participé à cette réunion. Entre autres activités, on a examiné le plan de gestion des urgences concernant l'irradiation des organisations internationales, et on a accepté l'Organisation maritime internationale et le Groupe de travail comme coparrains de ce plan.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau a poursuivi ses efforts visant à promouvoir et diffuser l'information concernant le droit spatial. Chaque année, le Bureau produit un certain nombre de documents et publications concernant le droit de l'espace et je peux vous donner une liste des publications datant de l'année écoulée. Les traités et principes des Nations Unies en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique et les autres résolutions de l'Assemblée générale, la brochure des traités. Le statut actuel des signatures, ratifications et adhésions aux différents instruments multilatéraux concernant les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Le rapport est produit sur la base des informations fournies par les dépositaires de ces accords et a été ajouté en supplément à la brochure dont je viens de parler. La cote du document est ST/11/Rev.1/Add.1/Rev.1. Ce document est à jour en date du 1^{er} janvier 2007.

Comme vous le noterez, à cette publication un certain nombre d'États ont ratifié et signé les traités et les activités spatiales l'année dernière.

Pour ce qui est des cinq traités des Nations Unies, l'Algérie a ratifié la Convention sur la responsabilité, le Liban a signé la Convention sur l'immatriculation et l'Accord sur la Lune et la Turquie a accédé à l'Accord sur le sauvetage et la

Convention sur l'immatriculation. Le Bureau est également heureux d'informer le Sous-Comité du fait que l'Algérie a législaté nationale ratifiant la Convention sur l'immatriculation et déposera ces instruments de ratification auprès du Bureau des affaires juridiques dans un avenir proche.

Pour ce qui est des autres accords, l'Irak, le Montenegro et Saint-Kitts ont maintenant ratifié la Convention internationale des télécommunications. Pour ce qui est de la liste des publications les points saillants dans l'espace 2006 qui contient une partie sur la coopération internationale et le droit spatial a été produit en coopération avec le COSPAR, la FIA et l'IISL. Pour ce qui est de notre liste de publications, le compte rendu de l'Atelier Nations Unies/Ukraine sur le droit spatial intitulé "Statut et application et développement progressif du droit international et national dans l'espace" organisé en collaboration avec le Gouvernement de l'Ukraine et le Centre international du droit spatial en novembre 2006 à Kiev. Le Bureau est en train de terminer le compte rendu de cet atelier sous forme papier et distribuera les exemplaires à la prochaine session du Comité. La publication sur papier inclura une présentation en anglais et en russe qui ont été les langues officielles de cet atelier. Le Bureau finalisera également la version électronique de cet atelier qui comprendra également les différentes présentations. Le CD-Rom sera distribué à la prochaine session du Comité.

Le Bureau est heureux de vous informer du fait qu'il continue à remettre à jour régulièrement son site Internet. Pour ce qui est des outils de référence tels que l'indice en ligne des objets lancés dans l'espace, la base de données du droit spatial national, la base de données sur le statut des traités, le site Internet fournit également le texte des traités, les résolutions et documents pertinents de l'Assemblée générale dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Le Bureau voudrait saisir cette occasion pour inviter les États membres leur demandant de fournir les textes de leurs lois spatiales nationales qui pourraient être incorporés sur le site Internet.

Comme je l'ai indiqué l'année dernière, le Bureau est sur le point d'archiver électroniquement les documents du Comité et du Sous-Comité. Les versions électroniques de ce document seront disponibles sur le site Internet du Bureau. L'objectif de ce projet c'est de faire en sorte que les documents soient disponibles à tous les États membres et au public dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

J'ai le plaisir de vous informer que le Bureau a créé une page Internet spéciale pour aider les États membres à accéder à la série des documents

de type distribution limitée pour la présente session. L'adresse de cette page a été distribuée dans vos casiers.

En 2006, le Bureau des services de contrôles internes des Nations Unies a procédé à une inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Secrétariat. J'ai le plaisir de vous informer que le BSCI a estimé que le Bureau des affaires spatiales est, je cite, "bien dirigé, productif, cohérent et travaillant de façon plus performante que l'ensemble des programmes du Secrétariat. Le rapport du BSCI va vous être distribué. Le BSCI a formulé un certain nombre de recommandations pour améliorer la performance du Bureau. Une des recommandations est l'inclusion des liens Internet dans le document produit par le Bureau pour améliorer son utilisation. Cette recommandation sera prise en considération. D'abord, les liens seront limités aux documents des Nations Unies et traités et textes des résolutions, les sites officiels des agences spatiales nationales et les observateurs permanents du Comité, les organisations des Nations Unies et le site Internet du Bureau. Le rapport du Sous-Comité cette année comprendra tous ces liens. Un exemple de lien proposé se trouve dans la version anglaise du rapport du Sous-Comité juridique de l'année dernière qui est disponible sur la page spéciale que je viens de mentionner. Je vous invite à utiliser ces liens et à commenter leur utilité. Notons que la version électronique des documents dans toutes les langues comprendra ces liens. Le Secrétariat demande aux délégations de l'aider en fournissant dans toute la mesure du possible les liens Internet appropriés.

Dans le passé, le Bureau a cherché à promouvoir la compréhension et l'acceptation et l'application des traités et principes des Nations Unies sur l'espace pour favoriser les échanges d'informations en matière de droit spatial national et pour encourager les possibilités d'éducation en matière de droit spatial. J'ai le plaisir de vous informer qu'en 2006 le Bureau a organisé le 5^{ème} atelier visant à mettre en place des capacités dans le droit spatial intitulé "État et application et développement progressif du droit spatial national et international". L'atelier s'est tenu à Kiev en Ukraine du 6 au 9 novembre 2006 et a été organisé conjointement avec le Gouvernement de l'Ukraine et en collaboration avec le Centre international du droit spatial. Environ 80 participants venant de 21 pays ont participé à cet atelier. Les participants travaillaient dans le département des différents ministères, des agences spatiales, des organisations internationales, des universités, des instituts de recherche et le secteur privé. Plus de 30 présentations et documents ont été présentés par les intervenants venant des pays de la région ainsi

que du Brésil, du Canada et de la France, des Pays-Bas, du Nigeria et des États-Unis. L'Atelier a été accueilli par les représentants du Président et du Premier ministre ukrainiens. L'Atelier a reçu une couverture importante dans les médias. L'Atelier a présenté de façon générale les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace et a abordé la question du développement des politiques nationales en matière de droit de l'espace. L'Atelier a également envisagé les moyens de promouvoir la disponibilité et le développement des études et des programmes universitaires en la matière. La session finale a été consacrée à la finalisation des observations et recommandations et conclusions de l'Atelier. En plus du compte rendu, un rapport détaillé comprenant les recommandations, observations et conclusions a été publié dans le document sous la cote A/AC.105/880.

Je voudrais remercier très sincèrement le Gouvernement de l'Ukraine ainsi que le Centre international du droit spatial qui ont apporté leur soutien à un certain nombre d'experts qui ont pu ainsi participer à l'Atelier, organisé un certain nombre de manifestations spéciales et ont contribué aux dépenses des participants des pays en développement.

En 2006, le Bureau devait fournir des conseils en matière de droit spatial international, des questions juridiques liées aux activités spatiales. Le Bureau cherche à renforcer la coopération avec les autres entités et organisations du droit spatial afin de contribuer à l'effort mondial visant à promouvoir le développement du droit spatial. Le Bureau s'acquittera de ce rôle dans la limite de ses capacités.

Le Bureau a participé au deuxième séminaire sur les activités spatiales qui s'est tenu à Rabat au Maroc en juin 2006. Le séminaire était organisé par le Centre royal de télédétection en coopération avec le Centre européen du droit spatial mettant l'accent sur l'application du droit spatial dans les activités spatiales, notamment pour les pays africains. Le séminaire a réuni les experts nationaux et internationaux travaillant dans différents domaines des activités spatiales.

J'ai le plaisir de vous informer que le Bureau continuera ses activités de coopération avec l'Institut du droit aérien et spatial, l'Université de Cologne. Afin de promouvoir le statut et l'application des cinq traités relatifs à l'espace, l'Institut a depuis 1989 produit une collection intitulée "Les documents juridiques fondamentaux relatifs au droit spatial". Cette publication est un compendium de quatre volumes et sert de référence essentielle et d'outil de recherche pour tous ceux qui travaillent dans le domaine de la formulation, application et gestion des politiques spatiales. Ce

format sur feuille volante permet de mettre à jour régulièrement ces documents. Les étudiants, les universités, les bibliothèques, les pays en développement peuvent acheter la collection dans des conditions particulières en s'adressant directement à l'éditeur.

J'ai le plaisir de vous informer qu'en décembre 2006 la partie 11 a été publiée. À partir d'avril 2006, la version en ligne de ce document sera disponible en plus des copies papier.

En 2007, en plus de ses tâches ordinaires et dans la limite des ressources humaines et financières disponibles, le Bureau espère continuer à étendre ses efforts pour le renforcement des capacités en matière de droit spatial et pour la promotion du droit spatial. Le Bureau prévoit en coopération avec le Gouvernement de Thaïlande d'organiser un atelier sur le droit spatial qui devrait se tenir à Chiang Mai en Thaïlande en novembre 2007.

En plus de l'atelier sur le droit spatial, le Bureau a commencé un travail pour développer un modèle de programme d'éducation pour un stage à court terme sur le droit spatial. Une mesure qui a été recommandée par le Comité à l'Assemblée générale dans le plan d'action contenu dans le rapport du Comité et qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/2. Le Bureau attend le rapport à la prochaine session du Sous-Comité pour évaluer les progrès réalisés. Le Bureau continuera à explorer les différents mécanismes pour faire en sorte que l'information liée au droit spatial puisse atteindre le public le plus large possible y compris en coopération dans toute la mesure du possible avec les institutions du droit spatial pour moderniser et distribuer un ensemble de documents, matériel et sources d'informations qui pourraient être utilisés aussi bien par les gouvernements, les universités dans les pays en développement.

Pour ce qui est de la promotion et de l'application du droit international et fournir une assistance technique aux pays, le Bureau continuera à fournir cette aide dans la limite des ressources disponibles.

Cette année est une année particulière car elle marque le 50^{ème} anniversaire de l'âge spatial, le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace, la cinquantième session du COPUOS. À cette occasion, je voudrais réitérer l'attachement de mon Bureau, nous voulons servir les intérêts des États membres dans le domaine du droit spatial.

Je vous remercie pour votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je voudrais remercier le Directeur du

Bureau, M. Camacho. Une fois de plus, il a fait un travail remarquable et il s'est montré très actif et nous savons comment il sait travailler et nous sommes heureux de savoir que nous pouvons compter sur lui à l'avenir et je voudrais le féliciter et le remercier et je pense que nous continuerons sur la même voie.

Je voudrais peut-être faire une petite remarque puisque vers la fin de son intervention il a parlé des anniversaires que nous célébrons maintenant. Je pense qu'il convient d'aborder différemment l'Assemblée générale de cette année où l'on parlera de ce qui a été discuté au sein des Sous-Comités scientifique et technique et juridique et puis du Comité. L'année dernière j'ai été un peu surpris par un triste spectacle en matière de procédure. L'Assemblée générale des Nations Unies qui est la Quatrième Commission pour être plus précis, pour des motifs qu'il ne vaut pas la peine de discuter ici, mais on réduit le temps disponible pour les discussions de la question de l'espace, ça a été une réduction considérable et je considère que c'est un manque de respect pour une question qui pourtant a une très grande importance. Cette année ça ne devrait pas se répéter, ça n'était pas du tout quelque chose qui était de la responsabilité du Bureau des affaires spatiales, au contraire, grâce à lui on a pu conserver un peu de temps. Mais si nous voulons que cette question se voit accorder l'importance qu'elle mérite et si nous

voulons que l'on puisse reparler de façon appropriée, il faudra faire un effort pour qu'on lui accorde le plus de temps possible et qu'on puisse en discuter en abordant les questions de fond et il faut également pouvoir compter sur la participation des délégations qui ne sont pas toujours celles de réunions de Vienne, et cela veut dire qu'il y a certains problèmes qui peuvent se poser parce que les délégations qui se présentent à ce moment-là ne sont pas toujours tout à fait au courant de ce qui a été discuté pendant la dernière session.

Alors, nous nous retrouvons à 15 heures cet après-midi, 15 heures précises, pour reprendre l'échange de vues général et à 16 heures, nous aurons le colloque sur le "Renforcement des capacités en matière de droit de l'espace". Une fois celui-ci terminé, la séance sera levée. Je voudrais vous dire également que demain sera distribuée la liste provisoire des participants. Je demanderai à toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir envoyer le plus rapidement possible au Secrétariat une lettre officielle contenant les noms de leurs représentants afin que ces noms puissent être inclus sur la liste provisoire des participants.

Enfin, à 13 h 30 aura lieu une réunion dans la salle C0954.

La séance est levée à 11 h 49.